

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Le scandale des 35 h enfin appliquées dans la
restauration...

Travailler plus, gagnez moins disent UMP et Medef !

- Social -

Date de mise en ligne : lundi 6 novembre 2006

Démocratie & Socialisme

L'Ump se mobilise pour tenter, par un "cavalier" parlementaire, par la loi, de s'en prendre aux salaires de 800 000 salariés de la restauration après une décision pourtant justifiée du Conseil d'état.

Oh quel scandale : toute la presse en parle, les dossiers sérieux du Monde et moins sérieux des médias éphémères, se penchent sur la « menace » des 35h dans la restauration...

En fait de quoi s'agit il ? Les 600 000 salariés de la restauration des entreprises de moins de 20 salariés qui travaillent, en fait, plus près de 60h par semaine que de 35h, risquent, suite à une décision du conseil d'état de percevoir dorénavant des heures majorées de 10 % entre 35 et 39h. Une toute petite hausse de salaire, si elle est respectée, égale à 24' par semaine...

Pour ces petits salaires (généralement diminués d'avantages en nature, donc inférieurs au Smic) il s'agit d'une hausse minime, hyper méritée, pour eux, qui travaillent tant !

Insurrection, trompettes, clairon côté Medef, et Ump, Parisot, Breton, Booloo : ils veulent absolument empêcher cela et imposer que tous ces salariés travaillent plus en gagnant moins : 39h payées 39 ! (sans parler des autres heures supplémentaires non payées, non déclarées, non recensées...)

C'est l'obsession de la droite et du patronat qui se manifeste : n'est-ce pas M. Fillon qui avait repoussé du 1er janvier 2005 au 1er janvier 2008, le passage prévu par la loi Aubry de la majoration de 10% à 25% des heures supplémentaires faites par les 5 millions de salariés des entreprises de moins de 20 ?

Ce faisant il avait assuré le possible et tranquille maintien à 39 h de 5 millions de salariés avec un salaire non majoré de l'équivalent de 36' par semaine...

L'Ump a donc déposé un amendement au projet de budget de la sécurité sociale (sic) 2007 pour rétablir, "dans l'attente d'un nouvel accord de branche", l'accord de 2004 sur les 39h dans la restauration annulé par le Conseil d'Etat. La commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale va l'examiner dans le cadre du projet de budget 2007 de la sécurité sociale. Le Premier ministre Dominique de Villepin a donné son aval en estimant que le texte était "tout à fait en accord avec ce que souhaite le gouvernement".

Le président du groupe UMP Bernard Accoyer a précisé que cet amendement était déposé "dans l'attente d'un nouvel accord de branche" que les élus "appellent de leurs vœux le plus tôt possible". "Il était nécessaire de combler le vide juridique" auquel a conduit l'annulation la semaine dernière par le Conseil d'Etat de l'accord de 2004.

La présidente du Medef Laurence Parisot, en d'autres temps partisane du contrat et non pas de la loi, a estimé qu'il fallait "passer par une voie législative" pour résoudre "l'imbricatio juridique" consécutif à l'annulation de l'accord par le Conseil d'Etat.

Mais tout cela n'est que facétie et mensonge : les 35 h doivent s'appliquer partout comme durée légale du travail - donc comme seuil de déclenchement des heures supplémentaires. Un accord avait été signé en décembre 2001, il était bon et planifiait ces 35h pour 2005, il a été abrogé par François Fillon en décembre 2002, puis un accord dérogatoire mais illégal a été adopté en 2004, il vient légitimement d'être retoqué, appliquons donc la loi ! 35h pour tous, et chaque heure en sus doit être majorée et contingentée...

Gérard Filoche